



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objet : demande de compléments concernant le dossier « LABERGEMENT-LES-SEURRE (21) - 2 centrales PV » déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 09/01/2026 (référence 011475/KK P)

Madame, Monsieur,

Pour permettre la poursuite du traitement de votre dossier, nous vous invitons à fournir les informations complémentaires suivantes.

Merci de nous préciser :

- L'occupation actuelle et la nature des sols ;
- Le calendrier prévisionnel des travaux (début, fin et différentes phases de travaux) ;
- Les caractéristiques techniques du projet (nombre de rangées, de tables, hauteur minimale et maximale, espacement entre les tables, orientation et inclinaison, surface projetée des panneaux) ;
- L'entretien prévu sous les panneaux photovoltaïques (fauchage, pâturage, ...) ;
- Si des pistes légères ou lourdes sont envisagées dans le cadre du projet. Si oui, merci de préciser leurs caractéristiques (longueur, largeur, surface et type de matériaux) ;
- Concernant le raccordement, le poste source envisagé et si ce dernier permet le raccordement du projet en injection totale ;
- Si des mesures d'insertion paysagère sont envisagées dans le cadre du projet, ce dernier étant situé à proximité d'habitations (à l'est du site du projet) et de la route départementale 973 (au sud du site du projet) ; vous pouvez nous transmettre des montages photographiques à partir de ces secteurs ;
- Si des inventaires habitats/faune/flore ont été ou seront réalisés dans le cadre du projet, le site étant situé à proximité d'un site Natura 2000 (ZPS « Forêt de Cîteaux et environ » (identifiant : FR2612007) ;
- Si des mesures sont envisagées en cas de pollutions notamment en phase travaux ;
- Si des mesures ERC sont prévues dans le cadre du projet.

Merci de nous fournir :

- L'étude de délimitation des zones humides réalisée dans le cadre du projet (CERFA page 6) non annexée au dossier ; merci de nous indiquer si des mesures seront prises pour éviter les zones humides répertoriées. Si oui, les préciser.

La coopérative agricole est-elle classée ICPE ? Si oui, de quel régime relève-t-elle ?

Le projet s'implante-t-il dans le périmètre de l'ICPE et modifie-t-il l'installation ICPE ? Avez-vous vérifié la compatibilité de l'ICPE avec le projet ? Avez-vous contacté l'UD 21 pour savoir quelles sont les démarches à effectuer pour votre projet photovoltaïque dans le cadre de l'ICPE ?

La parcelle du projet est soumise à deux servitudes d'utilité publique (SUP) selon le Géoportail urbanisme :

- Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (I1) ;
- Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I3).

Avez-vous vérifié la compatibilité des projets avec ces SUP ?

La commune est classée en aléa majeur inondation, le site du projet se situe t'il en zone inondable ?

Dans la mesure du possible, il convient de mettre à jour le formulaire de saisie de votre demande, à partir de votre espace « pétitionnaire » sur le portail de l'évaluation environnementale, en y insérant les informations complémentaires.

Cordialement,

L'équipe en charge de l'examen de votre demande
dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr